

Extrait du témoignage Frère Alban Marie du Cosquer Congrégation St Jean, 22 janvier 2014

Mon témoignage est destiné à montrer comment des « relectures » psychologiques peuvent changer l'appréciation de personnes qui, bien qu'ayant été très amies avec le père Marie Dominique Philippe, peuvent par la suite avoir des jugements très accusateurs.

Pour illustrer mon propos, je cite Zxx. Elle conteste aujourd'hui sa participation aux accusations contre le père Marie Dominique Philippe. Je n'ai pas pu le vérifier.

- Je connais Zxx depuis 1993, elle a été étudiante à Saint Jodard un an puis étudiante à Louvain la Neuve jusqu'à son doctorat en philosophie en s'appuyant beaucoup sur l'enseignement du père Marie Dominique Philippe dont elle était très proche. Une des dernières fois que je l'ai revue, j'ai voulu la mettre en garde par rapport au père Marie Alain qu'elle côtoyait à Montréal et cela l'a beaucoup choquée. J'ai découvert après qu'elle vénérât ce père devenu en fait son père spirituel.
- Dans la conversation qui devenait de plus en plus houleuse, je découvrais que Zxx collait à la thèse du père Marie Alain concernant le père Marie Dominique Philippe. Pour le père Marie Alain, la question n'est pas celle des faits matériels mais celle de la responsabilité spirituelle de celui qui pose des gestes sur la personne qui les subit. Il met en avant la dimension subjective du viol « par sensibilité manu ducto » (en 2010), et jette par là le trouble sur les comportements du père Marie Dominique Philippe dont il dit « on ne peut pas dire qu'il n'y avait rien chez le Père qui mérite une telle accusation et c'est assez ... ». Il l'accusait en plus à cette époque de pratiquer ordinairement le mensonge.

J'ai fini par lui demander ce qu'elle dirait si elle était appelée à témoigner sur le père Marie Dominique Philippe. Face à son silence, j'ai dû la provoquer en lui demandant explicitement si elle avait été gênée au moins une fois, ce à quoi elle a répondu à ma grande stupéfaction : « oui, une fois », ce à quoi je lui ai répondu, « c'est indiscret de savoir ? ». Elle m'a alors donné son témoignage en disant ceci : « Je suis rentrée une fois dans le parloir du père Marie Dominique Philippe pour me confesser, j'avais un robe fendue et durant la confession le père a posé sa main sur mon genou et cela m'a gênée ». Je lui ai alors posé la question : « et après ? », elle a alors répondu : « ben rien, mais cela m'a gênée ! »

Je lui ai dit alors ma grande tristesse de voir que ce genre de relecture avait dû être provoquée par l'influence du père Marie Alain qui recherchait ce genre de témoignage pour promouvoir ses thèses.

- Je pense qu'il existe une entente triangulaire entre père Marie Alain, père Thomas et Zxx dans cette affaire. Je rappelle que j'ignore si Zxx fait partie des plaignantes qui ont été retenues. Elle affirme que non. Corinne était aussi très liée au père Marie Alain. Il ne serait pas surprenant d'apprendre qu'elle a accusé le père Marie Dominique Philippe car selon le père Marie Alain en 2010 déjà, les dossiers du père Marie Dominique Philippe ont été constitués par le Cardinal Schönborn.